Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/04/2025 - 9602 - 2017 B 05379 - 832 897 318 - ABALONE TT LA TESTE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 212.00	5 212.00				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	46 949.89	38 379.97	8 569.92	14 635.64	-6 065.72	-41.44
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	22 179.00		22 179.00	18 282.00	3 897.00	21.32
	Autres immobilisations financières	3 350.00		3 350.00	3 350.00		
	Total II	77 690.89	43 591.97	34 098.92	36 267.64	-2 168.72	-5.98
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	411 181.71	16 764.35	394 417.36	312 158.26	82 259.10	26.35
	Autres créances	287 757.64		287 757.64	194 728.41	93 029.23	47.77
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	6 726.30		6 726.30	7 514.47	-788.17	-10.49
	Total III	705 665.65	16 764.35	688 901.30	514 401.14	174 500.16	33.92
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	783 356.54	60 356.32	723 000.22	550 668.78	172 331.44	31.29

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 25 529.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 125 000)	125 000.00	125 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	9 847.42	7 336.06	2 511.36	34.23
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	24 100.78	4 385.03	19 715.75	449.61
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	78 844.77	50 227.11	28 617.66	56.98
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	237 792.97	186 948.20	50 844.77	27.20
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 861.77	7 605.91	-2 744.14	-36.08
	Concours bancaires courants	1 690.74	1 554.66	136.08	8.75
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 965.22	50 262.34	12 702.88	25.27
	Dettes fiscales et sociales	412 347.12	300 370.48	111 976.64	37.28
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 342.40	3 927.19	-584.79	-14.89
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	485 207.25	363 720.58	121 486.67	33.40
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	723 000.22	550 668.78	172 331.44	31.29
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	483 114.25	358 858.58		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 250 365.92		2 250 365.92	1 980 311.61	270 054.31	13.64
Chiffre d'affaires NET	2 250 365.92		2 250 365.92	1 980 311.61	270 054.31	13.64
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			8 000.00	5 333.36	2 666.64	50.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			10 439.39	16 068.36	-5 628.97	-35.03
Autres produits			163.96	55.11	108.85	197.51
Total des Produits d'exploitation (I)			2 268 969.27	2 001 768.44	267 200.83	13.35
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			298 139.21	260 007.81	38 131.40	14.67
Impôts, taxes et versements assimilés			45 525.66	43 240.17	2 285.49	5.29
Salaires et traitements			1 503 379.49	1 337 912.42	165 467.07	12.37
Charges sociales			315 822.07	262 072.47	53 749.60	20.51
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 065.72	6 506.16	-440.44	-6.77
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				16 764.35	-16 764.35	-100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			227.67	2 026.21	-1 798.54	-88.76
Total des Charges d'exploitation (II)			2 169 159.82	1 928 529.59	240 630.23	12.48
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			99 809.45	73 238.85	26 570.60	36.28
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 791.22	6 131.07	660.15	10.77
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	6 791.22	6 131.07	660.15	10.77
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	57.14	4 659.81	-4 602.67	-98.77
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	57.14	4 659.81	-4 602.67	-98.77
2. Résultat financier (V-VI)	6 734.08	1 471.26	5 262.82	357.71
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	106 543.53	74 710.11	31 833.42	42.61
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	394.24		394.24	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	394.24		394.24	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		6 236.00	-6 236.00	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		6 236.00	-6 236.00	-100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	394.24	-6 236.00	6 630.24	106.32
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	28 093.00	18 247.00	9 846.00	53.96
Total des produits (I+III+V+VII)	2 276 154.73	2 007 899.51	268 255.22	13.36
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 197 309.96	1 957 672.40	239 637.56	12.24
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	78 844.77	50 227.11	28 617.66	56.98

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT LA TESTE

1175 AV.DU PARC DES EXPOSITIONS

33260 LA TESTE DE BUCH

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 723 000.22 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 250 365.92 Euros et dégageant un bénéfice de 78 844.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 212		
Installations générales agencements aménagements divers	32 030		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 920		
TOTAL	46 950		
Prêts, autres immobilisations financières	21 632		3 897
TOTAL	21 632		3 897
TOTAL GENERAL	73 794		3 897

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 212	5 212
Installations générales agencements aménagements divers			32 030	32 030
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 920	14 920
TOTAL			46 950	46 950
Prêts, autres immobilisations financières			25 529	25 529
TOTAL			25 529	25 529
TOTAL GENERAL			77 691	77 691

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 212			5 212
Installations générales agencements aménagements divers	21 360	4 577		25 937
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 954	1 489		12 443
TOTAL	32 314	6 066		38 380
TOTAL GENERAL	37 526	6 066		43 592

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 577				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 489				
TOTAL	6 066				
TOTAL GENERAL	6 066				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	16 764				16 764
TOTAL	16 764				16 764
TOTAL GENERAL	16 764				16 764

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	22 179	22 179	
Autres immobilisations financières	3 350	3 350	
Clients douteux ou litigieux	18 800	18 800	
Autres créances clients	392 382	392 382	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	687	687	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 608	10 608	
Groupe et associés	272 466	272 466	
Débiteurs divers	3 997	3 997	
Charges constatées d'avance	6 726	6 726	
TOTAL	731 195	731 195	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 897		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 691	1 691		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 862	2 769	2 093	
Fournisseurs et comptes rattachés	62 965	62 965		
Personnel et comptes rattachés	199 413	199 413		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	82 945	82 945		
Impôts sur les bénéfices	9 845	9 845		
Taxe sur la valeur ajoutée	103 779	103 779		
Autres impôts taxes et assimilés	16 365	16 365		
Autres dettes	3 342	3 342		
TOTAL	485 207	483 114	2 093	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 744			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 500			12 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 997
Total	3 997

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	230
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 444
Dettes fiscales et sociales	135 354
Autres dettes	3 342
Total	154 371

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 726
Total	6 726

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 150 euros, correspondants aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	21 506
Total (1)	21 506

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	158 425
Total	158 425

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				57 180	57 180
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				5 013	5 013
- dotations de l'exercice				11 436	11 436
Total				16 449	16 449
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				6 061	6 061
- exercice				12 122	12 122
Total				18 183	18 183
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				12 122	12 122
- entre 1 et 5 ans				30 304	30 304
Total				42 426	42 426
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				572	572
Total				572	572

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ABALONE TT LA TESTE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 125000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1175 AVENUE DU PARC DES EXPOSITIONS
33260 LA TESTE DE BUCH
832897318 RCS BORDEAUX
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 mai 2024

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 78844,77 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 24100,78 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 9847,42 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *réserve légale* » pour un montant de 2652,58 euro(s),

Suite à ces dotations, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 100292,97 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 70292,97 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 30000,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 2,40 *euro(s) par action.*
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022			28000
31.12.2021			35000
31.12.2020			80000

ABALONE TT LA TESTE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 125000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1175 AVENUE DU PARC DES EXPOSITIONS
33260 LA TESTE DE BUCH
832897318 RCS BORDEAUX
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 mai 2024

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 78844,77 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 24100,78 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 9847,42 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *réserve légale* » pour un montant de 2652,58 euro(s),

Suite à ces dotations, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 100292,97 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

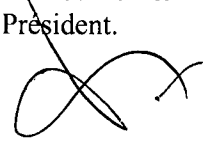
- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 70292,97 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 30000,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 2,40 *euro(s) par action.*
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022			28000
31.12.2021			35000
31.12.2020			80000

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.



KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT La Teste S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Abalone TT La Teste S.A.S.
1175 Avenue du Parc des Expositions 33260 LA-TESTE-DE-BUCH

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14300810101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT La Teste S.A.S.

1175 Avenue du Parc des Expositions 33260 LA-TESTE-DE-BUCH

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Abalone TT La Teste S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT La Teste S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143006010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la valorisation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 27 mai 2024

KPMG SA



27/05/2024 16:44

Signé par **Yohann Bossard**

Yohann BOSSARD

Associé